



Externat

Date d'adoption	Juin 2016
Date d'entrée en vigueur	Juin 2016
Date de la modification	
Date d'entrée en vigueur de la modification	
Instance responsable	Comité de programme du doctorat en médecine
Instance décisionnelle	Vice-décanat aux études de 1er cycle

Définition et mandat du comité

Le comité de l'externat est un comité permanent du comité de programme du doctorat en médecine. Il assure la mise en place des recommandations du comité de programme et il conseille le comité de suivi du programme et le comité de programme dans l'élaboration et la révision du curriculum de l'externat.

Composition

Le comité de l'externat est composé des membres suivants :

- La direction de l'externat verticalisé (présidence du comité);
- La direction de l'externat longitudinal;
- Les responsables disciplinaires des onze (11) stages obligatoires de l'externat : anesthésiologie, chirurgie, obstétrique et gynécologie, médecine interne, médecine familiale, médecine sociale et préventive, pédiatrie, psychiatrie, radiologie, soins aux personnes âgées et en fin de vie, urgence;
- Les responsables des trois (3) sites d'externat longitudinal intégré (ELI) : Joliette, Lévis, Rimouski;
- La personne responsable de la semaine d'habiletés cliniques;
- La personne responsable du cours *Synthèse* (MED-3205);
- La personne responsable de l'évaluation du programme de doctorat en médecine;
- La personne représentant des externes séniors;
- La personne représentant des externes juniors;
- La conseillère ou le conseiller à la gestion des études du programme;
- La direction du programme de doctorat en médecine;
- La personne responsable facultaire de l'agrément;
- Toute autre personne invitée par la direction de l'externat.



Fonctionnement

Le quorum du comité est constitué de la direction de l'externat, d'une personne représentant les étudiants et de la majorité des responsables disciplinaires et responsables ELI (au moins 8 des 14 responsables).

Le comité se réunit deux (2) fois par année universitaire, une (1) fois à l'automne et une (1) fois au printemps. Les membres du comité peuvent aussi être consultés par voie électronique au besoin.

En général, les décisions sont prises par consensus suite à une discussion en présentiel. Si un consensus n'est pas obtenu, et qu'une décision est requise, la direction de l'externat peut demander un vote à main levée ou un vote secret. Un vote électronique peut aussi être tenu.

Responsabilités

- Approuve le calendrier des stages de l'externat;
- Définit les tâches des responsables disciplinaires et des responsables ELI;
- Définit les situations cliniques essentielles des stages de l'externat;
- Définit les habiletés cliniques essentielles des stages de l'externat;
- Définit et met en place les méthodes d'évaluation des compétences des externes;
- S'assure de l'application uniforme des politiques du programme qui concernent les stages de l'externat;
- Assure la transmission de l'information entre la direction de programme et les milieux d'enseignement cliniques;
- Assure le suivi des évaluations des stages;
- Discute des changements ou améliorations à apporter au curriculum de l'externat;
- Fait les recommandations appropriées au comité de programme.

Situations cliniques essentielles

Une situation clinique essentielle correspond à un des 152 (environ) objectifs d'évaluation de l'examen d'aptitude du Conseil médical du Canada, partie I (EACMC-I) qu'un étudiant ou une étudiante doit rencontrer pendant ses stages obligatoires de l'externat. Le comité de l'externat définit la liste des situations cliniques essentielles pour l'ensemble de l'externat et pour chaque stage obligatoire. Pour chaque situation clinique essentielle, le comité détermine aussi le niveau de responsabilité de l'étudiant, soit :

- Avec responsabilité : l'étudiant est seul avec le patient lors de la rencontre;
- Responsabilité limitée : le superviseur est présent lors de la rencontre avec le patient;
- Observation : l'étudiant est présent à la rencontre avec le patient, mais il n'y participe pas de manière significative.



Habiletés cliniques essentielles

Une habileté clinique essentielle est un geste technique (compétence procédurale) que doit exécuter un étudiant ou une étudiante pendant sa formation. Le comité de l'externat définit la liste des habiletés cliniques essentielles pour l'ensemble de l'externat et pour chaque stage obligatoire. Pour chaque habileté clinique essentielle, le comité détermine le niveau d'autonomie de l'étudiant ou de l'étudiante :

- Niveau 1:** est en mesure de décrire les indications, contre-indications, risques, complications fréquentes et la technique proprement dite. Par extension, la technique est observée.
- Niveau 2:** fait la technique sous supervision directe dans un environnement non clinique.
- Niveau 3:** fait la technique sous supervision directe dans un environnement clinique contrôlé.
- Niveau 4:** fait la technique chez un patient stable sans supervision directe dans un environnement clinique contrôlé.

Certaines habiletés cliniques essentielles font l'objet d'activités de formation organisées dans le cadre du cours Introduction à l'externat ou de la Semaine d'habiletés cliniques de l'externat.

Suivi de l'exposition des étudiants aux situations et habiletés cliniques essentielles

Les étudiants et les étudiantes documentent leur exposition aux situations et habiletés cliniques essentielles à l'aide du journal de bord électronique Clinifolio. La conseillère ou le conseiller à la gestion des études et les directions de l'externat veillent à ce que le journal soit complété et interviennent auprès de ceux et celles qui manquent d'assiduité.

La conseillère ou le conseiller à la gestion des études produit les taux d'exposition aux situations et habiletés cliniques essentielles deux fois par année :

- À l'automne, pour les stages obligatoires de l'externat junior;
- Au printemps, pour les stages obligatoires de l'externat sénior et pour l'ensemble des stages de la cohorte d'externes séniors.

Ces données sont transmises à la direction de l'externat qui en informe les membres du comité de l'externat et du comité de suivi du programme M.D. Des analyses plus fréquentes peuvent être réalisées à la demande de la direction de l'externat.



Révision des listes des situations et habiletés cliniques essentielles

Le comité de l'externat révisé les listes des situations et des habiletés cliniques essentielles une fois l'an, habituellement au printemps. Le comité évalue la pertinence des situations et habiletés cliniques retenues, ainsi que le niveau de responsabilité ou d'autonomie attendues des étudiants, en fonction de l'évolution des connaissances et de la pratique médicale, des pratiques courantes dans des milieux de formation comparables, et de l'exposition des externes en milieu clinique.

Si le comité estime que des modifications doivent être apportées aux objectifs de l'externat, le comité soumet ses recommandations au comité de suivi de programme M.D. ou directement au comité de programme M.D. Le comité peut aussi proposer des méthodes d'exposition alternatives pour les situations et habiletés cliniques qu'il juge importantes, mais qui sont rencontrées par un nombre insuffisant (< 80%) d'étudiants.

Évaluations des compétences des étudiants

Le comité de l'externat veille à ce que les méthodes d'évaluation formatives (évaluations de mi-stage, observations directes) et sommatives (évaluations de fin de stage) des stages de l'externat évaluent adéquatement le développement des compétences des étudiants et des étudiantes (expertise clinique, collaboration, communication, professionnalisme, érudition, leadership et promotion de la santé).